

- heure de début : 19h07

*appel des conseillers présents - vérification du quorum – des pouvoirs éventuels

*désignation secrétaire de séance

*approbation du procès-verbal du dernier conseil (05-12-2025)

*M le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux présents lors de cette séance afin de vérifier si le quorum est atteint et vérifie les pouvoirs éventuels : **7 présents et Marie-Hélène FAYARD, absente donne pouvoir écrit à Joelle TRESCARTE**. Les conseillers municipaux doivent être physiquement présents, les procurations n'entrent pas dans le décompte du quorum. Le quorum doit être atteint au début de la séance ainsi qu'à la mise en discussion de chacun des points de l'ordre du jour. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Lorsqu'il y a partage égal des voix, et sauf cas de scrutin secret, la voix du Maire est prépondérante.

*M le Maire propose de désigner à main levée un secrétaire de séance (conformément aux articles L5211-1 et L2121-15 du code général des collectivités territoriales) : **Marianne Charroin est désignée secrétaire de séance**

*M le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du dernier conseil municipal qui a été transmis à tous les conseillers municipaux ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter. **Le procès-verbal du conseil municipal du 5 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité**

* Création d'emploi secrétariat (mise à jour du tableau des effectifs)

M le Maire propose au conseil municipal de créer un emploi non permanent de 1 an pour occuper les fonctions de secrétaire générale de mairie de catégorie B à raison de 17.5 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} février 2026 en raison du départ fin février suite à mutation de l'agent titulaire ;
Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer : avis favorable à l'unanimité

*Réexamen rémunération agent d'entretien polyvalent

M le Maire propose au conseil municipal de revaloriser la rémunération de l'agent en charge des travaux de nettoyage des bâtiments communaux et l'accueil des locataires des gîtes municipaux qui doit faire l'objet d'un réexamen tous les 3 ans avec entretien professionnel.
Un avenant au contrat sera établi.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer : avis favorable à l'unanimité

* Parc Naturel Régional du Pilat et charte du Parc : décision d'adhésion ou non

Monsieur le Maire rappelle le long processus débuté en 2020 qui conduit aujourd'hui à devoir choisir d'adhérer à la Charte 2026-2041 constituée d'un rapport, d'un plan de Parc et d'annexes qui a obtenu un avis favorable de l'État et de toutes les instances prévues dans la procédure, y compris lors de l'enquête publique.

Cette Charte est maintenant soumise à l'approbation de l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le périmètre d'étude, soit 70 communes, 18 villes-portes dont 5 ayant une partie de leur territoire dans le périmètre d'étude, 8 Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, la Métropole de Lyon et 4 Départements. Chaque collectivité ou EPCI à fiscalité propre approuve individuellement la Charte par délibération, valant également adhésion ou renouvellement de l'adhésion au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat.

Plusieurs réunions ont été organisées à Saint-Julien, la dernière en date le 9/12/2025.

M Le Maire propose de voter à bulletins secrets :

Question : adhésion au Parc Régional du Pilat ?

Vote du Conseil : 4 contre, 2 pour, 2 abstentions

* Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2026 (à revoir)

Les Services de la Sous-Préfecture nous ont demandé de revoir notre demande de DETR pour l'année 2026 en excluant la réfection des murs du cimetière qui devrait faire l'objet d'une autre demande. Par ailleurs, il convient de modifier le dossier en supprimant la maîtrise d'œuvre ayant déjà fait l'objet d'une précédente demande de subvention. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier la demande de DETR déposée en décembre 2025 (133.507,74 € HT) en supprimant :

- . Le re-jointement des murs situés à l'arrière de la mairie : -5.318 € HT
- . Les reprises des murs du cimetière : -29.326 € HT
- . Le suivi par une maîtrise d'œuvre : - 1.500 € HT

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer : avis favorable à l'unanimité

* marché public construction de la halle (subvention accessibilité)

Monsieur le Maire propose de valider la nouvelle proposition de la maîtrise d'œuvre pour la construction de la halle.



Bureau :

3 rue Marcel Sembat
42100 Saint-Etienne

Téléphone :

06 22 44 85 13

Adresse électronique :

jardinierdesvilles@gmail.com

Date :

Saint-Etienne, le 26 janvier 2026

Destinataire :

Commune de Saint-Julien-Molhèsabate
Monsieur le Maire

Objet :

Construction d'une halle
Devis - Proposition de complément d'honoraire pour la reprise du DCE
et l'analyse des nouvelles offres (reprises des missions déjà réalisées lors
de la première consultation)

1 - Complément de mission Maîtrise d'œuvre :

- a) Préparation du DCE (avec 1 nouveau lot maçonnerie + mise à jour des pièces des autres lots)
- b) Analyse des offres + réunion de présentation

FORFAIT : 1500 € HT

TVA (20%) : 300 €

TTC : 1800 € TTC

Le mandatement des factures des toilettes publiques annexées à la halle doit impérativement intervenir avant le 15 aout 2026 pour pouvoir obtenir la subvention accessibilité.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer pour lancer le marché de la halle : approuvé à l'unanimité.

*avenants marché rénovation logement

Monsieur le Maire présente au conseil la situation générale et les avenants au marché de rénovation des logements.

	Estimation DCE	OFFRES AO	OFFRES NEG	avenants trvx		entreprise
Maçonnerie et G.O.	36 800,00 €	35 500,00 €	35 500,00 €	- 7 366,50 €	28 133,50 €	Corebat
Menuiseries extérieures	33 800,00 €	43 271,00 €	41 107,45 €	- 708,00 €	40 399,45 €	Durieux fermetures
Plâtrerie peinture	45 801,00 €	32 250,38 €	50 138,84 €	- 2 387,50 €	47 751,34 €	Plâtrerie Peinture Dunières
Menuiserie intérieure	17 807,00 €	24 870,00 €	20 188,30 €	7 891,00 €	28 079,30 €	Durieux et fils
Sols souples	15 297,00 €	12 456,08 €	12 456,08 €	- 1 751,00 €	10 705,08 €	Gimbert
Electricité	11 980,00 €	12 727,50 €	12 727,50 €	542,00 €	13 269,50 €	Fraisse
Plomberie	15 350,00 €	11 399,90 €	11 399,90 €	307,00 €	11 706,90 €	Court
TOTAL TRAVAUX	176 835,00 €	172 474,86 €	183 518,07 €		180 045,07 €	
Option poele	7 000,00 €	4 783,70 €	2 292,40 €	2 292,40 €	2 292,40 €	conduit + raccordement
option meuble cuisine	4 500,00 €	4 180,00 €	- €			
TOTAL AVEC OPTIONS	188 335,00 €	181 438,56 €	185 810,47 €		182 337,47 €	

- 3 473,00 €

Budget travaux suite à reconsultation lot 03 : 185 810,47 € HT

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Commune de Saint Julien Molhesabate
Le Bourg
43220 Saint Julien Molhesabate

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Durieux et Fils
ZA Le Solier
43220 Dunières

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :
Rénovation thermique de 2 logements communaux
Rénovation complète d'un 3^{ème} logement
Rénovation thermique de locaux communaux
Le Bourg
43220 Saint Julien Molhesabate

Lot N° : 04 MENUISERIES INTERIEURES

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 20/08/2025
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 5 mois
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :
 - Taux de la TVA : 20,00 %
 - Montant HT : 20 188.30 €
 - Montant TTC : 24 225.96 €

D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant :

Adaptations de travaux pour mise en conformité suite à demandes du bureau de contrôle :
Ajout châssis désenfumage dans cage d'escalier (2 997.00€ HT – devis 2025509 du 22/10/25)
Porte CF pour accès combles suite à création châssis (663.0€ HT – devis 2025509 du 22/10/25)
Ajout porte CF entre zone logements et zone Mairie (738.00€ HT – devis 2025509 du 22/10/25)
Porte CF pour placard compteurs électriques (648.00€ HT – devis 2025594 du 04/12/25)

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☐ NON

☒ OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 5 046.00 €
- Montant TTC : 6 055.20 €

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 25 234.30 €
- Montant TTC : 30 281.16 €

AVENANT N° 2

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Commune de Saint Julien Molhesabate
Le Bourg
43220 Saint Julien Molhesabate

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Durieux et Fils
ZA Le Solier
43220 Dunières

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Rénovation thermique de 2 logements communaux
Rénovation complète d'un 3^{ème} logement
Rénovation thermique de locaux communaux
Le Bourg
43220 Saint Julien Molhesabate

Lot N° : 04 MENUISERIES INTERIEURES

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 20/08/2025

- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 5 mois

- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20,00 %
- Montant HT : 25 234.30 €
- Montant TTC : 30 281.16 €

Renfort de charpente et reprise plancher suite à traitement et suppression de pièces de bois abimées
Travaux suivant devis 20250556 du 18/11/25

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☐ NON

☒ OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 2 845.00 €
- Montant TTC : 3 414.00 €

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 28 079.30 €
- Montant TTC : 33 695.16 €

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

**Commune de Saint Julien Molhesabate
Le Bourg
43220 Saint Julien Molhesabate**

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

**SARL Court
ZA de Marteville - Verne
43200 Lapte**

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

**Rénovation thermique de 2 logements communaux
Rénovation complète d'un 3^{ème} logement
Rénovation thermique de locaux communaux
Le Bourg
43220 Saint Julien Molhesabate**

Lot N° : 07 Plomberie

Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 20/08/2025

Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 5 mois

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20,00 %
- Montant HT : 11 399.90 €
- Montant TTC : 13 679.88 €

Adaptation travaux Maison Charroin suivant devis I-26-01-52 du 15/01/26

- suppression paroi douche
- changement évier
- raccordement poêle à bois (non fourni)

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☐ NON

☒ OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 2 215.90 €
- Montant TTC : 2 659.08 €

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 13 615.80 €
- Montant TTC : 16 338.96 €

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer [vote des avenants approuvés à l'unanimité.](#)

*Etude géotechnique du chemin du Creux de la Voûte (loi sur l'eau) pour reconstruction du pont.

M. le Maire rappelle qu'il nous a été signalé que la route du Creux de la Voûte présentait un début d'affaissement de chaussée. La Commune a pris un arrêté pour limiter la circulation aux véhicules inférieurs à 3.5 tonnes. Cette route est empruntée par des grumiers et donne accès à une habitation située sur la commune de Riotord et dont le pont d'accès a été détruit par les crues d'octobre 2024. Les travaux nécessaires à la réfection de ce pont sont empêchés par le début d'affaissement de la chaussée. Une première estimation des travaux prévoyant un enrochement à 3 m s'élevait à 39.000 € HT. Un devis pour la création d'un radier se chiffre à 40.850 € HT. Compte tenu de la forte pente, il nous est fortement recommandé de faire procéder à une étude géotechnique. 3 entreprises ont été consultées.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer pour savoir si le conseil est d'accord pour faire l'étude géotechnique
[approuvé à l'unanimité](#)

* point sur les travaux en cours

Des bancs en pierre vont être mis en place sur le parking en face de la Mairie. La réalisation de carottage va être effectuer pour installée les panneaux électoraux, ainsi que de la peinture va être effectuer pour la signalisation.

* questions diverses :

Pour l'antenne de Bellevue la grue devrait arriver rapidement.

Une question du public au sujet de la Halle fermière. L'appel d'offre a été lancé.

Une question au sujet de la fibre le sous-traitant et en liquidation judiciaire.

*permanences des élus élections

Tableau des permanences à compléter pour dimanche 15 mars premier tour et 22 mars second tour.

Heure de fin : [20h23](#)

Adaptation travaux Maison Charroin suivant devis I-26-01-52 du 15/01/26

-suppression paroi douche
-changement évier
-raccordement poêle à bois (non fourni)

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☐ NON

☒ OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 2 215.90 €
- Montant TTC : 2 659.08 €

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 13 615.80 €
- Montant TTC : 16 338.96 €

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer vote des avenants approuvés à l'unanimité.

*Etude géotechnique du chemin du Creux de la Voûte (loi sur l'eau) pour reconstruction du pont.

M. le Maire rappelle qu'il nous a été signalé que la route du Creux de la Voûte présentait un début d'affaissement de chaussée. La Commune a pris un arrêté pour limiter la circulation aux véhicules inférieurs à 3.5 tonnes. Cette route est empruntée par des grumiers et donne accès à une habitation située sur la commune de Riotord et dont le pont d'accès a été détruit par les crues d'octobre 2024. Les travaux nécessaires à la réfection de ce pont sont empêchés par le début d'affaissement de la chaussée. Une première estimation des travaux prévoyant un enrochement à 3 m s'élevait à 39.000 € HT. Un devis pour la création d'un radier se chiffre à 40.850 € HT. Compte tenu de la forte pente, il nous est fortement recommandé de faire procéder à une étude géotechnique. 3 entreprises ont été consultées.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer pour savoir si le conseil est d'accord pour faire l'étude géotechnique
approuvé à l'unanimité

* point sur les travaux en cours

* questions diverses

*permanences des élus élections

Tableau des permanences à compléter pour dimanche 15 mars premier tour et 22 mars second tour.

Heure de fin : 20h23

Le Maire CIBERT Gilles



La secrétaire CHARROIN Marianne

Charroin